



Heure de travail facturer

Par **Sylvain0606**, le **31/05/2015** à **21:06**

Bonjour,

Ma mère m'a raconté une histoire assez farfelu à mon sens .

Elle à un emploi à mi-temps dans l'aide à la personne.

Sur son dernier bulletin de salaire sa patronne lui à enlever 2h30 pour cause de maladie, jusqu'à la, je peux le comprendre, mais lui à facturer ces 2h30 pour préjudice...

Est ce bien légal?

Merci de vos réponses!!!

Par **P.M.**, le **31/05/2015** à **21:58**

Bonjour,

C'est complètement illégal suivant l'[art. L1331-2 du Code du travail](#) :

[citation]

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Toute disposition ou stipulation contraire est réputée non écrite.[/citation]

Par ailleurs des dommages-intérêts ne peuvent être fixés que par une juridiction...

"Facturer" des dommages-intérêts pour cause de maladie est pratiquement de la discrimination...